

REGLEMENT DE L'EPREUVE

ENISE TRAIL – Dimanche 7 mai 2017

ART 1 – Course Pédestre Nature de 8, 14 et 22km, ouverte au grand public, licencié ou non qui se déroulera au départ de l'ENISE. L'heure de départ de la course, commune aux 3 parcours, est fixée à 9h30. Sur le parcours seront proposés : un poste de ravitaillement pour le 8km, deux pour le 14km et trois pour le 22km. Aucun suiveur en VTT n'est autorisé. Le coureur s'engage à respecter le parcours balisé qu'il emprunte. Epreuve sur sentiers, chemins et route.

ART 2 – a) Catégories d'âge :

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie :

- Cadet (nés en 2001 ou avant) pour les distances 8km et 14km.
- Junior (nés en 1999 ou avant) pour la distance 22km.

b) Certificat médical :

Les concurrents devront joindre au bulletin d'inscription une copie d'une :

- licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition;
- ou d'une licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;
- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

c) Athlètes mineurs

Les mineurs qui souhaiteraient participer à l'épreuve devront en plus des éléments cités précédemment, fournir une autorisation parentale.

d) Droit d'inscription :

Les participants peuvent s'inscrire sur le site <https://www.billetweb.fr/enise-trail-2017> jusqu'au jeudi 4 mai 23h59.

Le droit d'inscription est de :

- 8€ pour le 8km.
- 12€ pour le 14km.
- 16€ pour le 22km.

Ces tarifs feront l'objet d'une majoration de 2€ pour toute inscription le jour-même de la course (dans la limite des places disponibles).

ART 3 – Assurance : l'organisateur est couvert par une assurance à Responsabilité Civile (loi n°84-610, art37) et décline toute responsabilité en cas d'accident physiologique immédiat et futur ainsi que de vol de matériel ; les participants renoncent à tous recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les licenciés bénéficient de garanties accordées par leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ART 4 – Chaque participant devra présenter sa licence ou son certificat médical à l'inscription ou lors du retrait de son dossard. Les dossards seront à venir retirer la veille de la course entre 16h et 20h, ou le jour J à partir de 7h30.

ART 5 – Un coureur non muni d'un dossard délivré par l'organisateur ne sera pas autorisé à prendre le départ de l'épreuve.

ART 6 – Trois classements relatifs à chaque distance seront publiés. Seront récompensés les 3 premiers hommes et femmes de chaque classement.

ART 7 – Un service de sécurité est assuré tout au long du parcours. Les secouristes peuvent mettre hors course tout participant dont la santé lui semble compromise.

REGLEMENT DE L'EPREUVE

ENISE TRAIL – Dimanche 7 mai 2017

ART 8 – Des sanitaires et des consignes sont prévus sur et à proximité du village départ/arrivée.

ART 9 – La course ENISE TRAIL s'inscrit dans le cadre du respect de l'homme avec la nature, que ce soit sur les chemins parcourus ou leurs environnements proches. Tout comportement irrespectueux du participant : jet d'emballages de ravitaillement, piétinement de zones protégées...fera l'objet d'une disqualification immédiate.

ART 10 – Cette journée se déroulera dans le cadre de l'ECO Citoyenneté. L'organisation se pliera aux règles de tri sélectif, gobelets consignés...Il est demandé aux participants de suivre impérativement ces règles.

ART 11 – La participation à la course implique l'acceptation du présent règlement.

ART 12 – Droit à l'image et la publication : Les participants au concours autorisent l'organisateur à utiliser ses noms, coordonnées et image sans que cette utilisation n'ouvre droit à une quelconque indemnisation ou à un quelconque recours.